

SAS CRC COIFFURE

3 rue Tastet Girard
33290 BLANQUEFORT

COMPTES ANNUELS au 31/12/2023



cabinet DSL

Audit / Expertise Comptable

EXPERTISE COMPTABLE / COMMISSARIAT AUX COMPTES

SAS CRC COIFFURE

**3 rue Tastet Girard
33290 BLANQUEFORT**

COMPTES ANNUELS au 31/12/2023

Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	1
Bilan	3
<i>ACTIF</i>	3
<i>Actif immobilisé</i>	3
<i>Actif circulant</i>	3
<i>PASSIF</i>	4
<i>Capitaux Propres</i>	4
<i>Provisions pour risques et charges</i>	4
<i>Emprunts et dettes</i>	4
Compte de résultat	5
Bilan détaillé	8
<i>ACTIF</i>	8
<i>Actif immobilisé</i>	8
<i>Actif circulant</i>	8
<i>PASSIF</i>	9
<i>Capitaux Propres</i>	9
<i>Provisions pour risques et charges</i>	9
<i>Emprunts et dettes</i>	9
Compte de résultat détaillé	10
Soldes intermédiaires de gestion 3 périodes	13
Liasse fiscale	Erreur ! Signet non défini.

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS CRC COIFFURE

pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

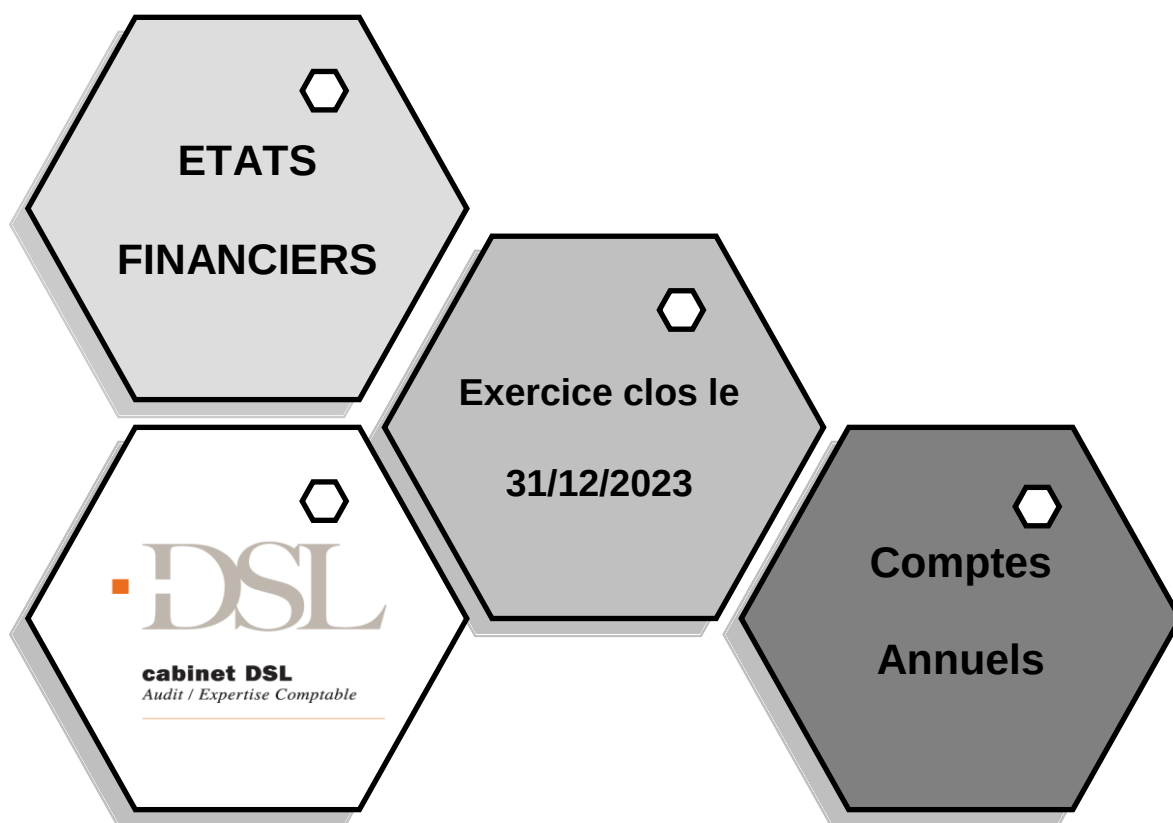
A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 31 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	166 269,07 Euros
chiffre d'affaires	54 806,00 Euros
résultat net comptable	95,24 Euros

Fait à BORDEAUX
Le 23/04/2024

ANDREE SEIGNERE-LAGRAULET



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	13 930	1 628	12 302		12 302
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	8 000		8 000		8 000
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	109 379	3 190	106 188		106 188
Installations techniques, matériel et outillage industriels	615	66	549		549
Autres immobilisations corporelles	24 474	1 232	23 241		23 241
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	6 150		6 150		6 150
TOTAL (I)	162 547	6 117	156 430		156 430
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	2 633		2 633		2 633
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	67		67		67
. Personnel	42		42		42
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 971		1 971		1 971
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	4 247		4 247		4 247
Charges constatées d'avance	879		879		879
TOTAL (II)	9 839		9 839		9 839
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	172 386	6 117	166 269		166 269

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Néant	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	2 000		2 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	95		95
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	2 095		2 095
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	126 743		126 743
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	22 868		22 868
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 349		11 349
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	421		421
. Organismes sociaux	1 193		1 193
. Etat, impôts sur les bénéfices	17		17
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 583		1 583
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	164 174		164 174
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	166 269		166 269

Compte de résultat

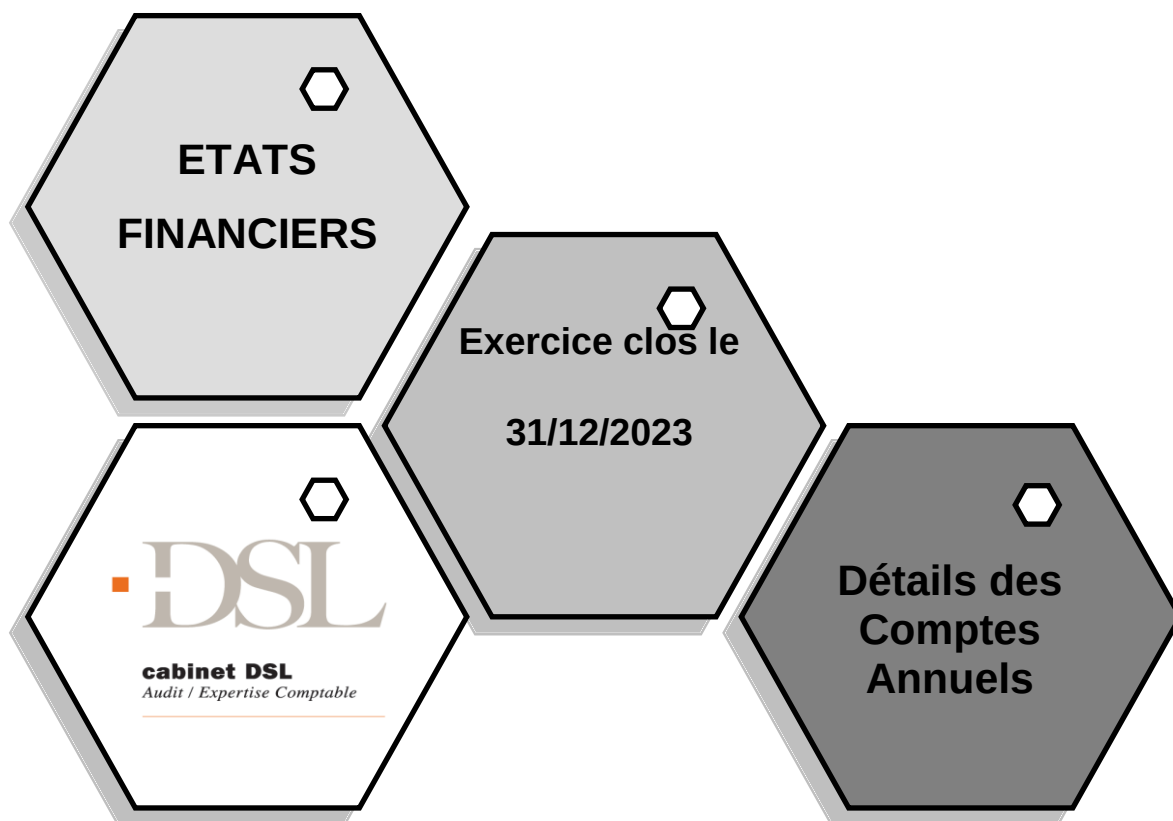
Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Néant	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	54 806		54 806		54 806	N/S
Chiffres d'affaires Nets	54 806		54 806		54 806	N/S
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits			10		10	N/S
Total des produits d'exploitation			54 816		54 816	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 439		8 439	N/S
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			-2 632		- 2 632	N/S
Autres achats et charges externes			26 573		26 573	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			985		985	N/S
Salaires et traitements			7 627		7 627	N/S
Charges sociales			1 985		1 985	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 117		6 117	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			3 002		3 002	N/S
Total des charges d'exploitation			52 096		52 096	N/S
RESULTAT EXPLOITATION			2 720		2 720	N/S
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			2 607		2 607	N/S
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières			2 607		2 607	N/S
RESULTAT FINANCIER			-2 607		- 2 607	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			112		112	N/S

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Néant	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	17		17	N/S
Total des Produits	54 816		54 816	N/S
Total des charges	54 720		54 720	N/S
RESULTAT NET	95		95	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				



Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Néant		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	13 930	1 628	12 302		12 302
201000 FRAIS D'ETABLISSEMENT	13 930		13 930		13 930
280100 FRAIS D'ETABLISSEMENT		1 628	-1 628		- 1 628
Concessions, brevets, droits similaires	8 000		8 000		8 000
205000 DROITS ENTREE	8 000		8 000		8 000
Constructions	109 379	3 190	106 188		106 188
213500 INSTALLATIONS GENERALES	109 379		109 379		109 379
281350 AMORTISSEMENT INSTALL.GEN.		3 190	-3 190		- 3 190
Installations tech., matériel & outillage indu	615	66	549		549
215400 MATERIEL OUTILLAGE	615		615		615
281540 AMORTISSEMENT MATERIEL ET OUTILLAGE		66	-66		- 66
Autres immobilisations corporelles	24 474	1 232	23 241		23 241
218100 AMENAGEMENTS DIVERS	8 899		8 899		8 899
218400 MOBILIER	15 575		15 575		15 575
281810 AMORTISSEMENT AMENAGEMENTS		467	-467		- 467
281840 AMORTISSEMENT MOBILIER		765	-765		- 765
Autres immobilisations financières	6 150		6 150		6 150
275000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	6 150		6 150		6 150
TOTAL (I)	162 547	6 117	156 430		156 430
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	2 633		2 633		2 633
310000 STOCKS MATIERES	2 633		2 633		2 633
. Fournisseurs débiteurs	67		67		67
401000 FOURNISSEURS	67		67		67
. Personnel	42		42		42
425000 PERSONNEL ACOMPTES	42		42		42
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 971		1 971		1 971
445660 TVA DEDUCTIBLE	1 377		1 377		1 377
445860 TVA SUR FNP	594		594		594
Disponibilités	4 247		4 247		4 247
512100 CIC	3 697		3 697		3 697
531000 CAISSE	550		550		550
Charges constatées d'avance	879		879		879
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	879		879		879
TOTAL (II)	9 839		9 839		9 839
TOTAL ACTIF (0 à V)	172 386	6 117	166 269		166 269

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Néant	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	2 000		2 000
101000 CAPITAL	2 000		2 000
Résultat de l'exercice	95		95
TOTAL (I)	2 095		2 095
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	126 743		126 743
164100 EMPRUNT INSTALLATION 131K-	126 743		126 743
Associés	22 868		22 868
455000 ASSOCIES COMPTES COURANTS	22 868		22 868
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 349		11 349
401000 FOURNISSEURS	7 772		7 772
408100 FOURNISSEURS	3 577		3 577
. Personnel	421		421
428200 PROVISION CONGES PAYES	421		421
. Organismes sociaux	1 193		1 193
431000 URSSAF	674		674
437020 PREVOYANCE	201		201
437030 RETRAITE	148		148
437080 AUTRES ORGANISMES	17		17
438200 CHARGES SUR CONGES PAYES	118		118
438600 AUTRES CHARGES A PAYER	35		35
. Etat, impôts sur les bénéfices	17		17
444000 ETAT IMPOT SUR LES BENEFICES	17		17
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 583		1 583
445510 TVA A DECAISSER	1 503		1 503
445717 TVA COLLECTEE 20 %	80		80
TOTAL (IV)	164 174		164 174
TOTAL PASSIF (I à V)	166 269		166 269

Compte de résultat détaillé

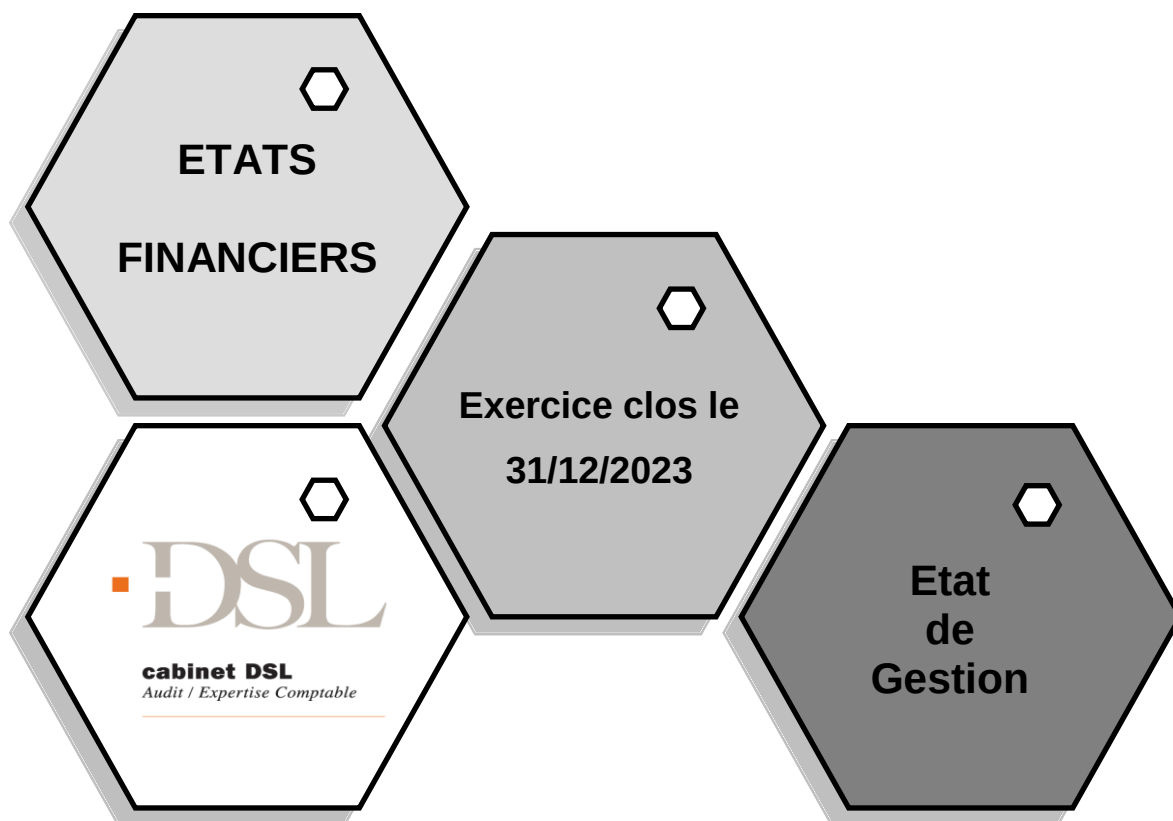
Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Néant	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Production vendue services	54 806		54 806		54 806	N/S
706000 PRESTATIONS COIFFURE	54 806		54 806		54 806	N/S
Chiffre d'affaires Net	54 806		54 806		54 806	N/S

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Néant	Variation	%
Autres produits	10		10		10	N/S
758000 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	10		10		10	N/S
Total des produits d'exploitation	54 816		54 816		54 816	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnement	8 439		8 439		8 439	N/S
601000 ACHATS MATIERES PREMIERES	8 439		8 439		8 439	N/S
Variation de stock matières premières et autres approv.	-2 632		-2 632		-2 632	N/S
603100 VAR.STOCKS MATIERES	-2 632		-2 632		-2 632	N/S
Autres achats et charges externes	26 573		26 573		26 573	N/S
606100 EAU	657		657		657	N/S
606110 ELECTRICITE	1 185		1 185		1 185	N/S
606300 PETITS EQUIPEMENTS	1 611		1 611		1 611	N/S
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	613		613		613	N/S
613200 LOCATION SALON	10 579		10 579		10 579	N/S
613210 LOCATION PACK INFORMATIQUE	1 237		1 237		1 237	N/S
613500 LOCATION TPE	45		45		45	N/S
613510 LOCATION DEMATBOX	40		40		40	N/S
614000 CHARGES LOCATIVES	2 629		2 629		2 629	N/S
615600 MAINTENANCE	562		562		562	N/S
616000 ASSURANCES	541		541		541	N/S
618000 COTISATIONS	50		50		50	N/S
622600 HONORAIRES COMPTABLE	3 000		3 000		3 000	N/S
622610 HONORAIRES SOCIAL	297		297		297	N/S
622611 HONORAIRES JURIDIQUE	470		470		470	N/S
622620 HONORAIRES ACFS	123		123		123	N/S
622700 FRAIS ACTES	268		268		268	N/S
623100 PUBLICITE	725		725		725	N/S
623400 CADEAUX CLIENTS	25		25		25	N/S
625100 FRAIS DE DEPLACEMENTS	220		220		220	N/S
625700 FRAIS RESTAURANTS	490		490		490	N/S
626200 TELECOM	345		345		345	N/S
627000 SERVICES BANCAIRES	458		458		458	N/S
627810 COMMISSIONS CB	404		404		404	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	985		985		985	N/S
631200 TAXE D'APPRENTISSAGE	49		49		49	N/S
633300 FORMATION CONTINUE	68		68		68	N/S
635110 TAXE FONCIERE	868		868		868	N/S
Salaires et traitements	7 627		7 627		7 627	N/S
641100 SALAIRES BRUTS	7 206		7 206		7 206	N/S
641200 CONGES PAYES	421		421		421	N/S
Charges sociales	1 985		1 985		1 985	N/S
645100 COTISATIONS URSSAF	1 452		1 452		1 452	N/S
645200 COTISATIONS MUTUELLE	110		110		110	N/S
645250 CHARGES SUR CONGES	118		118		118	N/S
645300 COTISATIONS RETRAITE	289		289		289	N/S
645800 COTISATIONS AUX AUTRES ORG. SOC.	17		17		17	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations	6 117		6 117		6 117	N/S
681110 DOT.AMORT.INCORP.	1 628		1 628		1 628	N/S
681120 DOT.AMORT.CORP.	4 489		4 489		4 489	N/S

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Néant	Variation	%
Autres charges	3 002		3 002	N/S
651100 REDEVANCE FRANCHISE	2 998		2 998	N/S
658000 CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	4		4	N/S
Total des charges d'exploitation	52 096		52 096	N/S
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 720		2 720	N/S
Total des produits financiers				
Intérêts et charges assimilées	2 607		2 607	N/S
661100 INTERETS EMPRUNT	2 028		2 028	N/S
661600 INTERETS BANCAIRES	580		580	N/S
Total des charges financières	2 607		2 607	N/S
RESULTAT FINANCIER	-2 607		- 2 607	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	112		112	N/S
Total des produits exceptionnels				
Total des charges exceptionnelles				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Impôts sur les bénéfices	17		17	N/S
695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	17		17	N/S
Total des Produits	54 816		54 816	N/S
Total des charges	54 720		54 720	N/S
RESULTAT NET	95		95	N/S

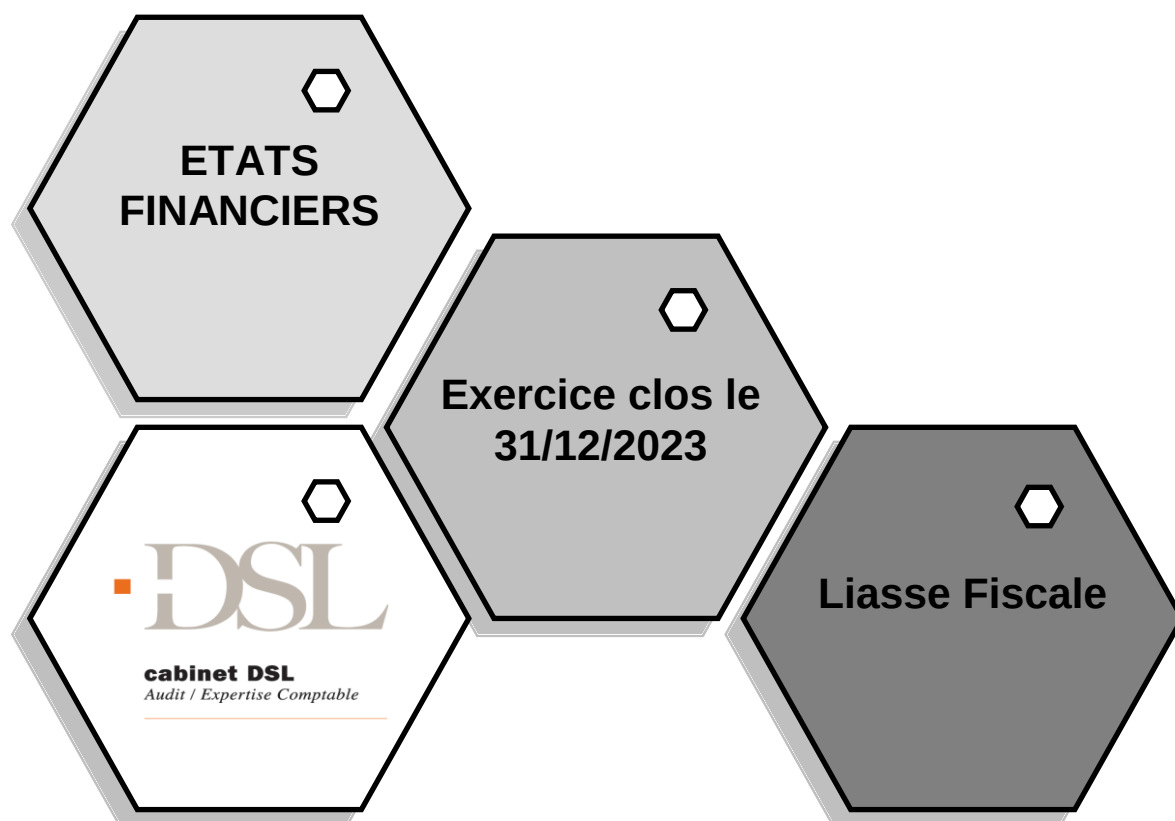


Soldes intermédiaires de gestion 3 périodes

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (00 mois)	du 01/01/1901 au 01/01/1901 (00 mois)
Ventes de marchandises			
- Coût direct d'achat			
+/- Variation du stock de marchandises			
Marge commerciale (I)			
Taux de marge commerciale	%	%	%
+ Production vendue	54 806		
+ Production stockée			
+ Production immobilisée			
Production de l'exercice	54 806		
- Matières premières et approvisionnements consommés	5 806		
- Sous-traitance directe			
Marge brute sur production (II)	49 000		
Taux de marge brute sur production	89,41 %	%	%
Marge brute globale (I + II)	49 000		
Taux de marge brute globale	89,41 %	%	%
- Services extérieurs et autres charges externes	26 573		
Valeur ajoutée produite	22 427		
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	40,92 %	%	%
+ Subventions d'exploitation			
- Impôts, taxes et versements assimilés	985		
- Salaires et traitements	7 627		
- Charges sociales	1 985		1 985
Excédent brut d'exploitation	11 829		-1 985
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	21,58 %	%	%
+ Reprise sur amortissements et provisions			
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	6 117		6 117
- Dotations aux provisions sur immobilisations			
- Dotations aux provisions sur actif circulant			
- Dotations aux provisions pour risques et charges			
+ Autres produits de gestion courante	10		10
- Autres charges de gestion courante	3 002		
+ Transfert de charges d'exploitation			
Résultat d'exploitation (hors charges et produits)	2 720		-8 093
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	4,96 %	%	%
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)			
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)			
+ Produits financiers de participations			
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances			
+ Autres intérêts et produits assimilés			
+ Reprises sur provisions financières			
+ Différences positives de change			
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			
- Dotations financières aux amortissements et provisions			
- Intérêts et charges assimilées	2 607		2 607

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (00 mois)	du 01/01/1901 au 01/01/1901 (00 mois)
- Différences négatives de change			
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements			
Résultat courant avant impôts	112		-10 700
Résultat courant / chiffre d'affaires	0,20 %	%	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital			
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.			
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et			
Résultat exceptionnel			
- Participation des salariés aux résultats			
- Impôts sur les bénéfices	17		17
Résultat net Comptable	95		-10 717
Résultat net / chiffre d'affaires	0,17 %	%	%



AGE Experts-comptables janvier 2024

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2024

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS CRC COIFFURE		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/12/2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			
		Services *		217			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					
	Production immobilisée *						
	Subventions d'exploitations reçues						
	Autres produits						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		54 816	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						
	Variation de stocks (marchandises) *						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		8 68	
	Rémunérations du personnel *						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						
	Dotations aux amortissements *						
	dotant amortissement du fonds de commerces						
	Dotations aux provisions						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			
Total des charges d'exploitation (II)				264		52 096	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270		2 720	
Produits financiers (III)		280					
Charges financières (V)							
Produits exceptionnels (IV)							
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)							
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310		95	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		95	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		17	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247					
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit				346		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	1 12
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
Déficits antérieurs reportables *				dont imputés sur le résultat :			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	1 12

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CRC COIFFURE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412	21 930	414		416	21 930	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432	109 379	434		436	109 379	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	615	444		446	615	
	Installations générales agencements divers	450		452	8 899	454		456	8 899	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	15 575	474		476	15 575	
Immobilisations financières		480		482	6 150	484		486	6 150	
TOTAL		490		492	162 547	494		496	162 547	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502	1 628	504		506	1 628
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522	3 190	524		526	3 190
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	66	534		536	66
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	4 67	544		546	4 67
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	7 65	564		566	7 65
TOTAL		570		572	6 117	574		576	6 117

III

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5
		6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle	Prix de cession *	
TOTAL		578	580	582	584	586
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583
TOTAL					596	585

		Plus ou moins-values	
		Court terme *	Long terme
		19 % ⑤	15 % ou 12,8 % ⑦
		0 % ⑧	
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
TOTAL		581	587
		589	
		593	594
		595	
TOTAL			599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS CRC COIFFURE										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial		681		683							
Autres immobilisations incorporelles		700		705							
Terrains		710		715							
Constructions		720		725							
Inst. techniques mat. et outillage		730		735							
Inst. générales, agencements amén. div.		740		745							
Matériel de transport		750		755							
Autres immobilisations corporelles		760		765							
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD						780					
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter							
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				960							
Total des déficits restant à reporter				970							
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise:SAS..CRC..COIFFURE.....		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: ..01../01../2023. et clos le:31../12../2023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

SAGE Experts-comptables, janvier 2024

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant

Exercice clos le

31122023

SIREN

9 2 2 5 2 7 9 9 9

Dénomination de l'entreprise

SAS CRC COIFFURE

Adresse (voie)

3 rue Tastet Girard

Code postal

33290

Ville

BLANQUEFORT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	MME	Nom patronymique	DROGUET	Prénom(s)	CHRISTELLE
Nom marital	CHAISSAC	% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	100
Naissance :	Date	N° Département	33	Commune	BORDEAUX
	22/05/1974			Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
				Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122023

SIREN

9 2 2 5 2 7 9 9 9

Dénomination de l'entreprise

SAS CRC COIFFURE

Adresse (voie)

3 rue Tastet Girard

Code postal

33290

Ville

BLANQUEFORT

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

		N° 2065-SD 2024	
		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) <i>Toujours à date du service</i>	
IMPOT SUR LES SOCIETES			
Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023
Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SAS CRC COIFFURE 3 rue Tastet Girard 33290 BLANQUEFORT		Mél : boutiqueletage@gmail.com	
SIRET 9 2 2 5 2 7 9 9 9 0 0 0 1 0		Ancienne adresse en cas de changement :	
Adresse du principal établissement :			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Coiffure	
Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 %		112	
2. Plus-values		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		Autres dispositifs	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			
OUI X NON			
Si oui, indication du logiciel utilisé			
coala			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
SAS DSL 25 Bis Avenue de l'Europe 33500 LIBOURNE		Tél: 05 57 25 24 38	
CGA/OMGA		Viseur conventionné	
(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 23042024	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Lieu : BLANQUEFORT	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Qualité et nom du signataire	
Prestataire :		Président CHRISTELLE CHAISSAC	
		Signature :	

Page Experts-comptables janvier 2024



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2024)

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS CRC COIFFURE
Adresse 3 rue Tastet Girard 33290 BLANQUEFORT

du
au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	25
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	490
Total	515

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2023 . . (total col.9 + total col.10) 10	515	- de l'exercice . 2023 . . 10	95
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire CHRISTELLE CHAISSAC Président		À BLANQUEFORT , le 23/04/2024 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2024	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI			2464																																										
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)																																														
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice																																														
A- Règles de droit commun																																														
Charges financières nettes de l'exercice			a																																											
EBITDA fiscal de l'exercice			b																																											
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)			(c-1)																																											
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)			(c-2)																																											
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé																																														
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %			d																																											
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %			e																																											
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)			f																																											
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation																																														
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres			g																																											
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres			h																																											
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report																																														
A- Suivi des charges financières nettes en report																																														
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)			i																																											
Montant des charges financières nettes en report transférées			(i bis)																																											
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)			(i ter)																																											
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)			(i quater)																																											
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice			j																																											
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)			k																																											
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)			l																																											
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report																																														
<table><thead><tr><th></th><th></th><th>Stock à l'ouverture de l'exercice</th><th>Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)</th><th>Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)</th><th>Stock à la clôture de l'exercice</th></tr></thead><tbody><tr><td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5</td><td>m</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4</td><td>n</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3</td><td>o</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2</td><td>p</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1</td><td>q</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N</td><td>r</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>							Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m					Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n					Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o					Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p					Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q					Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				
		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice																																									
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m																																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n																																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o																																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p																																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q																																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r																																													
(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)																																														
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant																																														

SAGE Experts-comptables janvier 2024

2024		Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total								

SAGE Experts-comptables janvier 2024

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2024)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement
Numéro SIRET du principal établissement
Code APE

SAS CRC COIFFURE 3 rue Tastet Girard 33290 BLANQUEFORT
92252799900010
9602A

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	112
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	112
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	112

l III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

m IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

Taux réduit d'impôt sur les sociétés - Répartition du capital (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III) LTENG219B4 (2024)
PAGE 1/3

LTENG219B4 (2024)
PAGE 1/3

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

Numéro SIRET du principal établissement

Adresse du siège social si différente

SAS CRC COIFFURE
92252799900010
9602A

--

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

[illegible]

Taux réduit d'impôt sur les sociétés - Répartition du capital (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III) LTENG219B4 (2024)
PAGE 2/3

LTENG219B4 (2024)
PAGE 2/3

SAS CRC COIFFURE

PARTICIPATION DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

[illegible]

Taux réduit d'impôt sur les sociétés - Répartition du capital
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 (2024)
PAGE 3/3

SAS CRC COIFFURE

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

25B, Av de l' Europe
33 500 LIBOURNE
Tél 05 57 25 24 38
Fax 05 57 25 23 63
libourne@cabinetdsl.com

7, Rue Vauban
33 000 BORDEAUX
Tél 05 56 79 23 55
Fax 05 56 52 74 40
bordeaux@cabinetdsl.com

2, Route de Créon
33 670 LA SAUVE MAJEURE
Tél 05 56 23 31 61
Fax 05 56 23 32 63
lasauve@cabinetdsl.com

152, Av du Général de Gaulle
33 450 IZON
Tél 05 57 84 26 98
Fax 05 57 84 42 93
izon@cabinetdsl.com

